

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette tenue le 11 novembre 2020 à 19 h 30, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, et à laquelle étaient présents par vidéoconférence, en vertu des arrêtés ministériels 2020-004 du 15 mars 2020 et 2020-028 du 25 avril 2020 :

CARRIER, Jacques	Maire	Saint-Fabien
DETROZ, Yves	Maire	La Trinité-des-Monts
DUCHESNE, Robert	Maire	Saint-Narcisse-de-Rimouski
LÉVESQUE, Paul-Émile	Maire	Saint-Marcellin
PARENT, Marc	Maire	Rimouski
PIGEON, Gilbert	Maire	Saint-Eugène-de-Ladrière
RODRIGUE, Francis	Représentant	Saint-Anaclet-de-Lessard
SAVOIE, Robert	Maire	Saint-Valérien
ST-PIERRE, Francis	Préfet	Saint-Anaclet-de-Lessard
TAYLOR, Dorys	Maire	Esprit-Saint

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance ouverte à 19 h 32.

20-277 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

20-278 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX / CM

Il est proposé par Dorys Taylor et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 14 octobre 2020 et de la séance extraordinaire du 28 octobre 2020, avec dispense de lecture.

20-279 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX / CA

Il est proposé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 14 octobre 2020, avec dispense de lecture.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET SUIVI DES COMITÉS

Le directeur général et secrétaire-trésorier a fait préalablement à la présente séance un bref suivi des procès-verbaux et des différents comités de la MRC.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé aux membres du conseil les différentes correspondances reçues.

ADMINISTRATION GENERALE

20-280 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé aux membres du conseil les états comparatifs, conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

20-281 APPUI / EN TOUT C.A.S. / PROGRAMME DE FINANCEMENT ISSU DU PARTAGE DES PRODUITS DE LA CRIMINALITE

Il est proposé par Marc Parent et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le préfet à signer la lettre d'appui à l'organisme En Tout C.A.S dans le cadre du Programme de financement issu du partage des produits de la criminalité.

20-282 AUTORISATION DE SIGNATURE / ENTENTE INTERMUNICIPALE EN INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE la MRC dessert actuellement la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard pour certains services en informatique inclus à une quote-part inhérente pour l'ensemble des municipalités rurales du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a des besoins spécifiques pour des services supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité et la MRC désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à des services supplémentaires en informatique;

Il est proposé par Yves Detroz et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le préfet suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente intermunicipale en informatique avec la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard.

20-283 AUTORISATION DE SIGNATURE / ENTENTE INTERMUNICIPALE / SYSTÈME DE VIDÉOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT QUE la MRC a fait l'acquisition de deux systèmes de vidéoconférence;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC souhaite que l'un de ces systèmes soit installé dans le secteur sud du territoire afin de pouvoir servir aux municipalités concernées, soit Esprit-Saint, La Trinité-des-Monts, Saint-Marcellin et Saint-Narcisse-de-Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski apparait comme la meilleure option pour l'installation dans le secteur sud du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité et la MRC désirent se prévaloir des

dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à un système de vidéoconférence;

Il est proposé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente intermunicipale relative au système de vidéoconférence avec la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski.

20-284 AUTORISATION DE SIGNATURE / LETTRE D'ENTENTE / FERMETURE DE BUREAU – VENDREDI APRÈS-MIDI

Il est proposé par Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer la lettre d'entente avec le syndicat relativement à la fermeture du bureau les vendredis après-midi.

20-285 AUTORISATION DE SIGNATURE / LETTRE D'ENTENTE / CRÉATION D'UN POSTE RÉGULIER À TEMPS PARTIEL DE CONSEILLER/ÈRE AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET INTERMUNICIPAL ET MODIFICATION DE DEUX TITRES D'EMPLOI

Il est proposé par Paul-Émile Lévesque et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer la lettre d'entente avec le syndicat relativement à la création d'un poste régulier à temps partiel (32 heures par semaine) de conseiller/ère au développement local et intermunicipal et modification de deux titres d'emploi.

20-286 CRÉATION D'UN POSTE RÉGULIER À TEMPS PARTIEL DE CONSEILLER/ÈRE AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET INTERMUNICIPAL

CONSIDÉRANT l'autorisation de signature avec le syndicat relativement à la création d'un poste régulier à temps partiel de conseiller/ère au développement local et intermunicipal;

Il est proposé par Dorys Taylor et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise la création d'un deuxième poste régulier à temps partiel (32 heures par semaine) de conseiller/ère au développement local et intermunicipal.

20-287 MANDAT SUPPLÉMENTAIRE / POURSUITE DE L'ÉVALUATION ET NOUVELLES ÉCHELLES SALARIALES / MALLETTTE

CONSIDÉRANT le mandat déjà octroyé à la firme Mallette par la résolution 20-103 pour la réalisation d'une démarche d'évaluation du maintien de l'équité salariale et enquête de rémunération;

Il est proposé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette accepte l'offre de service de la firme Mallette relative à un mandat supplémentaire pour la poursuite de l'évaluation de l'équité interne et la mise en place de nouvelles échelles salariales, au coût maximal de 4 230 \$ taxes non incluses.

20-288 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 19-05 SUR LE TRAITEMENT ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES ÉLUS ET NON ÉLUS DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

Avis de motion est donné par Francis Rodrigue que lors d'une prochaine réunion du conseil, il sera proposé l'adoption d'un « *Règlement modifiant le règlement 19-05 sur le traitement et le remboursement des dépenses des élus et non élus de la MRC de Rimouski-Neigette* ».

20-289 PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 19-05 SUR LE TRAITEMENT ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES ÉLUS ET NON ÉLUS DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette souhaite régir et encadrer le traitement et le remboursement des dépenses des élus et non élus de la MRC de Rimouski-Neigette dans l'exercice de leurs fonctions;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Rimouski-Neigette, en vertu des pouvoirs que lui confèrent différentes lois a créé différents comités dans lesquels peuvent siéger des élus;

Conformément à la loi, Marc Parent dépose le projet de règlement intitulé « *Projet de règlement modifiant le règlement 19-05 sur le traitement et le remboursement des dépenses des élus et non élus de la MRC de Rimouski-Neigette* ».

20-290 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT RELATIF AUX PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET À LA RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE POUR L'ANNÉE 2021

Avis de motion est donné par Robert Duchesne que lors d'une prochaine réunion du conseil, il sera proposé l'adoption d'un « *Règlement relatif aux prévisions budgétaires et à la répartition des quotes-parts de la MRC de Rimouski-Neigette pour l'année 2021* ».

20-291 PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET À LA RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette doit adopter ses prévisions budgétaires pour le prochain exercice financier, le 4^e mercredi du mois de novembre (art. 148 du Code municipal);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette doit adopter ses prévisions budgétaires partie par partie (art. 975 du Code municipal);

Conformément à la loi, Robert Savoie dépose le projet de règlement intitulé « *Projet de règlement relatif aux prévisions budgétaires et à la répartition des quotes-parts de la MRC de Rimouski-Neigette pour l'année 2021* ».

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET COURS D'EAU

20-292 AVIS DE CONFORMITÉ / PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME / MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fabien a le pouvoir d'adopter des règlements d'urbanisme, et ce, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fabien a adopté, le 2 novembre 2020, le Règlement de remplacement 536-R remplaçant le règlement modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage 476;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement est conforme avec les orientations et objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement n'a pas à être soumis au comité consultatif agricole puisqu'il n'affecte pas de façon particulière la zone agricole désignée;

Il est proposé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette approuve le Règlement de remplacement 536-R de la Municipalité de Saint-Fabien, et que le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC soit désigné pour délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

20-293 AVIS DE CONFORMITÉ / PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME / MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valérien a le pouvoir d'adopter des règlements d'urbanisme, et ce, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valérien a adopté le Règlement 2020-330 afin d'abroger la sous-section 20 relative aux clapets anti-retour dans le Règlement de construction 2013-272;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 2020-330 est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT l'article 5 du Règlement 2013-272 relatif à l'obligation, pour un détenteur de permis, de satisfaire aux lois et règlements provinciaux applicables ainsi qu'au *Code de construction du Québec* en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement n'a pas à être soumis au comité consultatif agricole puisqu'il n'affecte pas de façon particulière la zone agricole désignée;

Il est proposé par Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette approuve le Règlement 2020-330 de la Municipalité de Saint-Valérien, et que le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC soit désigné pour délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

20-294 AVIS DE CONFORMITÉ / PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME / VILLE DE RIMOUSKI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a le pouvoir d'adopter des règlements d'urbanisme, et ce, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a adopté, le 18 avril 2006, le Règlement 274-2006 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a adopté, le 2 novembre 2020, la Résolution 2020-11-652 – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – 9002-9695 Québec inc. – lots 5 337 694 et 5 337 695 du cadastre du Québec – Rue des pins – District Sacré-Cœur;

CONSIDÉRANT QUE ladite résolution est conforme avec les orientations et objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE ladite résolution n'a pas à être soumis au comité consultatif agricole puisqu'il n'affecte pas de façon particulière la zone agricole désignée;

Il est proposé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette approuve la Résolution 2020-11-652 – Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – 9002-9695 Québec inc. – lots 5 337 694 et 5 337 695 du cadastre du Québec – Rue des pins – District Sacré-Cœur de la Ville de Rimouski, et que le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC soit désigné pour délivrer le certificat de conformité à l'égard de cette résolution.

CULTURE ET PATRIMOINE

20-295 INTENTION DE RENOUVELLEMENT / ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

CONSIDÉRANT que la MRC de Rimouski-Neigette bénéficie actuellement d'une Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) pour la réalisation de projets culturels;

CONSIDÉRANT que la réalisation des projets prévus à l'entente actuelle prendra fin en décembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'il existe des besoins en matière de développement culturel qui nécessitent la réalisation d'actions culturelles;

CONSIDÉRANT que le MCCQ possède les crédits nécessaires, à même son prochain budget, au financement d'une nouvelle entente de développement culturel avec la MRC de Rimouski-Neigette;

CONSIDÉRANT l'appariement nécessaire de la part de la MRC pour une somme équivalente;

Il est proposé par Yves Detroz et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette s'engage à ce qui suit:

- signifier à la direction régionale du MCCQ son intention de procéder au renouvellement de son entente de développement culturel, sur une base de trois ans;
- solliciter, dans le cadre de cette entente, une contribution minimale de 80 940 \$ du MCCQ pour les années 2021, 2022 et 2023;
- prévoir une mise de fonds de la MRC de 80 940 \$, soit 26 980 \$ pour chacune des années 2021, 2022 et 2023, en provenance de la MRC pour la mise en œuvre de ladite entente;
- demander aux représentants du MCCQ de lui signifier toutes possibilités de financement additionnel qui pourraient s'ajouter à ladite entente;
- mandater le directeur général et secrétaire-trésorier et la conseillère à la culture et au développement, pour représenter la MRC de Rimouski-Neigette dans le cadre des discussions avec le MCCQ visant la signature de cette entente;
- nommer le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à titre de signataires de l'entente.

20-296 ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL / PROJET CULTUREL 2020

Dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2018-2020, il est proposé par Dorys Taylor et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le versement d'aide financière pour le projet suivant :

Organisme	Projet soutenu	Montant
Municipalité de La Trinité-des-Monts	Projet intitulé « Hommage au patrimoine et à nos courageux pionniers »	2 250 \$

DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

20-297 DEVELOPPEMENT RURAL / FONDS DE DEVELOPPEMENT RURAL / SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour le Fonds de développement rural;

Il est proposé par Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette accepte les demandes d'aide financière

suivantes, à même le Volet 2 du Fonds région et ruralité (Soutien aux projets structurants en développement rural) :

- Promoteur : Association pour le Développement de Saint-Marcellin
Nature du projet : Bonification et restauration du site des jeux équestres
Montant accordé : 7 250 \$ (pool global)
- Promoteur : Corporation de développement touristique Bic/Saint-Fabien
Nature du projet : Un sentier pédestre pour le camping municipal de Saint-Fabien
Montant accordé : 3 949 \$ (pool global) et 1 961 \$ (montant réservé de la municipalité)
- Promoteur : Municipalité de La Trinité-des-Monts
Nature du projet : Jardin communautaire biologique phase 2
Montant accordé : 10 700 \$ (montant réservé de la municipalité)
**Sous réserve de l'adoption d'une résolution par la municipalité de La Trinité-des-Monts confirmant la volonté d'utilisation du montant réservé.*
- Promoteur : Centre communautaire de Saint-Valérien
Nature du projet : Coordination du développement de la vie communautaire de Saint-Valérien 2020-2021
Montant accordé : 5 502 \$ (pool global)
- Promoteur : Corporation des sports et loisirs de Saint-Valérien
Nature du projet : Coordination des loisirs Valériennois 2020-2021
Montant accordé : 4 527 \$ (pool global)
- Promoteur : Centre de Mise en Valeur des Opérations Dignité
Nature du projet : Exposition multimédia Centre des Opérations Dignité
Montant accordé : 6 477 \$ du (pool global)
- Promoteur : CPE les Trois Coins
Nature du projet : Forêt nourricière de Sainte-Blandine
Montant accordé : 12 978 \$ (pool global)

Il est de plus convenu de ne pas accorder d'aide financière au projet suivant :

- Promoteur : La Corde d'achat
Nature du projet : La Corde d'achat vers la ruralité

Il est expressément convenu que les sommes seront déboursées sous réserve du dépôt des documents prévus à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2020-2021*.

20-298 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE /
AUTORISATION DE SIGNATURE / AVENANT / CONTRAT
DE PRÊT / AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET
MOYENNES ENTREPRISES

Il est proposé par Marc Parent et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le préfet à signer l'avenant 2020-2 au contrat de prêt avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation dans le cadre du Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

20-299 ALLIANCE / RAPPORT D'AVANCEMENT ET
RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNEXE COVID-19

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent a bonifié le plan de travail de l'Alliance

pour la solidarité au Bas-Saint-Laurent 2017-2023 adopté le 29 mars 2019 en adoptant l'Annexe COVID-19 le 31 mars 2020 et a proposé une convention avec chacune des MRC du Bas-Saint-Laurent pour la réalisation de l'Annexe COVID-19;

CONSIDÉRANT que la convention prévoit que la MRC doit faire le bilan des actions réalisées pour la période allant du 1^{er} avril au 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que la MRC doit confirmer par résolution qu'elle a pris connaissance du rapport d'avancement et du rapport financier;

Il est proposé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette atteste qu'il a pris connaissance du rapport d'avancement et du rapport financier de l'Annexe COVID-19 pour la période couverte du 1^{er} avril au 30 septembre 2020.

20-300 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 19-157 / DEVELOPPEMENT REGIONAL / REPARTITION FINANCIERE / PROJET DE RESSOURCERIE

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 19-157 / *Développement régional / Répartition financière / Projet de ressource* lors de la séance du conseil de la MRC tenue le 12 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite modifier la répartition financière du projet pour l'année 2021;

Il est proposé par Yves Detroz et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette modifie la répartition financière du projet de ressource de la façon suivante :

- 26 000 \$ pour l'année 2021
 - 4 500 \$ (réservé à même l'enveloppe des projets spéciaux 2020)
 - 1 500 \$ (réservé à même l'enveloppe des projets spéciaux 2021)
 - 17 500 \$ (en quote-part à prévoir au budget 2021)
 - 2 500 \$ (réservé à même l'enveloppe de développement régional du Volet 2 du Fonds Région et Ruralité 2020-2021).

20-301 DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL / PLACE AUX JEUNES RIMOUSKI-NEIGETTE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 11 000 \$ de l'organisme Place aux Jeunes Rimouski-Neigette pour l'année financière 2020-2021;

Il est proposé par Marc Parent et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise une aide financière de 11 000 \$ à l'organisme Place aux Jeunes Rimouski-Neigette pour l'année 2020-2021, à même l'enveloppe de développement régional du Volet 2 du Fonds Régions et Ruralité 2020-2021.

20-302 DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL / BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE DU BAS- SAINT-LAURENT

Il est proposé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil de la

MRC de Rimouski-Neigette adopte le budget 2021 de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent.

20-303 DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL / ADDENDA À L'ENTENTE DE PARTENARIAT VISANT À SOUTENIR LES SERVICES EN TRAVAIL DE RUE AU BAS-SAINT-LAURENT

Il est proposé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'Addenda à l'entente de partenariat visant à soutenir les services en travail de rue au Bas-Saint-Laurent avec le CISSS du Bas-Saint-Laurent et le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent.

20-304 DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL / COSMOSS

CONSIDÉRANT le résiduel de 313 \$ pour l'année 2019-2020, dans le cadre de l'entente entre la MRC et COSMOSS Rimouski-Neigette;

Il est proposé par Jacques Carrier et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise COSMOSS Rimouski-Neigette à conserver le montant de 313 \$ pour une utilisation ultérieure.

20-305 DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL / SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE

Il est proposé par Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer une lettre à l'attention du Secrétariat à la Jeunesse, relative à une demande d'aide financière visant le renforcement de notre autonomie locale en matière de soutien à la jeunesse.

20-306 PROJETS SPÉCIAUX / CAMPS DE JOUR RURAUX

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette a un Fonds pour des projets spéciaux;

CONSIDÉRANT que plusieurs partenaires ont ciblé l'enjeu de maintien des camps de jour ruraux du territoire;

CONSIDÉRANT que ces camps de jour sont au cœur d'une offre de service de proximité pour les familles du territoire;

CONSIDÉRANT que la Table Loisirs de la Neigette ainsi que le Chantier Sports-loisirs-culture de l'Alliance RN ont nommé cet enjeu comme prioritaire;

CONSIDÉRANT qu'une concertation des partenaires est en cours pour travailler sur des solutions innovantes ;

CONSIDÉRANT que la formation et la planification précamp est essentielle au maintien d'une offre de service sécuritaire et stimulante;

Il est proposé par Dorys Taylor et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette réserve la somme de 1 000 \$ au Fonds pour les projets spéciaux (résiduels 2018) pour contribuer à la structuration et à la planification des camps de jour ruraux de l'été 2021.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE

20-307 DÉMISSION DE POMPIERS

Il est proposé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette accepte les démissions des pompiers suivants :

Georges-Étienne Malenfant	La Trinité-des-Monts	2016
Dave Côté	La Trinité-des-Monts	2017
Stéphane Lévesque	Saint-Anaclet	2017
Jean-Philippe Rioux	Esprit-Saint	2017
Sébastien Caron	Saint-Narcisse	2018
Céline Cloutier	La Trinité-des-Monts	2018
Charles-Alexandre Drapeau	MRC	2018
Stéphane Lapointe	Saint-Valérien	2018
Brian Morissette	Esprit-Saint	2018
Dave Noel	Saint-Anaclet	2018
Guylaine Lavoie	Saint-Anaclet	2019
Pierre Leclair	La Trinité-des-Monts	2019
Jean-Bastien Pettigrew	Saint-Narcisse	2019
Marc Denoncourt	Esprit-Saint	2020
Francis Dupuis	Saint-Valérien	2020
David Guitar	Saint-Anaclet	2020
Jean-Sébastien Gasse	Saint-Anaclet	2020
Ulrich Josserand-Jaillet	Saint-Fabien	2020

20-308 AFFECTATION DE SURPLUS / ENTENTES D'ENTRAIDE

CONSIDÉRANT les frais supplémentaires relatifs aux ententes d'entraide en incendie pour l'année 2020 en raison du nombre et de la nature de certaines interventions;

Il est proposé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise une affectation de surplus en incendie de 37 356,46 \$ afin d'acquitter les factures supplémentaires relatives aux ententes d'entraide pour l'année 2020.

TNO

20-309 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT POURVOYANT AUX REVENUS ET DÉPENSES AINSI QU'À L'IMPOSITION D'UNE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE POUR LE TERRITOIRE NON ORGANISÉ (TNO) DU LAC HURON POUR L'ANNÉE 2021

Avis de motion est donné par Paul-Émile Lévesque que lors d'une prochaine réunion du conseil, il sera proposé l'adoption, avec dispense de lecture, d'un

règlement intitulé : « *Règlement pourvoyant aux revenus et dépenses et l'imposition d'une taxe foncière générale pour le Territoire non organisé (TNO) du Lac Huron de la Municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette pour l'année 2021* ».

20-310 PROJET DE RÈGLEMENT POURVOYANT AUX REVENUS ET DÉPENSES AINSI QU'À L'IMPOSITION D'UNE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE POUR LE TERRITOIRE NON ORGANISÉ (TNO) DU LAC HURON POUR L'ANNÉE 2021

Conformément à la loi, Robert Savoie dépose le projet de règlement intitulé : « *Projet de règlement pourvoyant aux revenus et dépenses et l'imposition d'une taxe foncière générale pour le Territoire non organisé (TNO) du Lac Huron de la Municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette pour l'année 2021* ».

TRANSPORT

20-311 ENTENTE DE SERVICE AVEC TAXIS 800 POUR LE TRANSPORT COLLECTIF RURAL

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à l'appel d'offres MRCRN-TC-2020-01 relatif à la fourniture de service de transport collectif de personnes ;

CONSIDÉRANT QU'au terme de l'appel d'offres, un seul transporteur a soumissionné dans les délais, soit Taxis 800 inc.;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Taxis 800 inc, bien que conforme, accusait un écart important avec l'estimation établie par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 938.3 du Code municipal, la MRC s'est entendue avec Taxis 800 inc. afin de conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations;

Il est proposé par Yves Detroz et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette se prévaut de l'option E du devis (3 trajets, sans minimum garanti pour une année) et autorise le préfet et le directeur général à signer l'entente de service avec Taxis 800 pour le transport collectif rural, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 aux montants suivants (taxes non incluses) :

	Circuit 82	Circuit 84	Circuit 86
1^{ère} voiture	76,00 \$	73,00 \$	68,00 \$
2^e voiture	69,00 \$	66,00 \$	67,00 \$
3^e voiture	65,00 \$	50,00 \$	55,00 \$

20-312 ENTENTE DE SERVICE AVEC TAXIS 800 POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ

Il est proposé par Paul-Émile Lévesque et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le préfet et le directeur général à signer l'entente

de service avec Taxis 800 pour le transport adapté, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

AUTRES

20-313 MOTION DE CONDOLÉANCES / MONSIEUR DANIEL JEAN

Il est proposé par Jacques Carrier et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette transmette ses condoléances à Monsieur Daniel Jean, anciennement pompier volontaire du Service régional de sécurité incendie de la MRC ainsi qu'à sa famille, pour le décès de son père, Monsieur Raymond Jean.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En raison des arrêtés ministériels 2020-004 et 2020-028, aucune période de questions n'a été tenue.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance levée à 20 h 09.

FRANCIS ST-PIERRE
Préfet

JEAN-MAXIME DUBÉ
Dir. gén. et sec.-trés.